

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Direction de l'Assistance Technique

Cellule de Coordination du Projet "Initiatives de Codéveloppement"



**MISE EN PLACE DU PLAN D'ACTION DE RABAT
RÉUNION D'EXPERTS SUR MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT,
PRÉPARATOIRE À LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
EURO-AFRICAINE SUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT**

**« Renforcement des liens entre la diaspora
et son pays d'origine »**

Dakar - 10 Juillet 2008

Atelier n°5

*Communication de M. Papa Birama THIAM, Expert
Directeur de l'Assistance Technique – Sénégal*

Coordinateur du Projet « Initiatives de Codéveloppement »

<http://www.codev.gouv.sn> – codev@primature.sn – datech@orange.sn



La migration et le développement ont toujours été deux processus étroitement liés qui prennent aujourd'hui une dimension particulièrement importante dans un contexte de mondialisation. De tous temps, le processus de migration a joué un rôle décisif en influençant l'évolution des Etats, des sociétés, des économies et des institutions. Globalement et depuis des siècles, les mouvements migratoires ont une influence sur les processus de développement des pays d'accueil et des pays d'origine.

Au XXI^e siècle, la migration n'est plus à sens unique ni permanente, mais de plus en plus temporaire et circulaire. Les paysages géopolitiques et les économies évoluent et modifient fondamentalement les processus migratoires et la mondialisation en entraînant l'apparition de nouveaux modes de pensée et de nouvelles stratégies de développement.

Au plan international, on insiste désormais moins sur les effets négatifs de la migration que sur son apport potentiel pour rendre le développement durable et réduire la pauvreté des pays d'origine. Les partenaires au développement repensent aujourd'hui le sens de la migration pour le développement socio-économique tant du pays d'origine que du pays de destination, ainsi que pour réfléchir au rôle qui lui revient afin d'affronter les inégalités à l'échelle mondiale.

Il est important de relever que de manière spontanée, les migrants se sont toujours impliqués pour répondre à la demande sociale de leur communauté d'origine, notamment en participant à la prise en charge des dépenses domestiques et d'habitat.

D'autre part, leur épargne s'est en partie orientée vers des activités génératrices de revenus qui ont malheureusement, pour la plupart, connu des insuffisances dans leur montage et/ou dans leur exécution, amenant ainsi les promoteurs à se tourner vers des actions purement spéculatives, non génératrices de valeur ajoutée.

Enfin leur solidarité s'est également traduite à travers des actions collectives pour financer des infrastructures de développement économique et social, particulièrement dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, mais aussi des lieux de culte.

Cette contribution multi forme des diasporas en faveur de leur pays d'origine est aujourd'hui reconnue comme un élément indispensable dans les politiques de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des Objectif du Millénaire pour le Développement.

C'est dans ce contexte, et dans un dialogue permanent, que les différentes parties prenantes - pays d'origine, pays d'accueil et partenaires multilatéraux ont mis en place des mécanismes de soutien aux initiatives de la diaspora qui les impliquent davantage et mieux dans le développement économique et social de leur pays d'origine.

I. Mécanismes de soutien aux initiatives de la diaspora

Ces mécanismes d'ordre institutionnel, politico-administratif et financier, concernent aussi bien les pays d'accueil que les pays d'origine tout en influençant les cadres de coopération bilatéraux et multilatéraux.

Dans les pays d'origine :

Basé sur un dialogue permanent, les pouvoirs publics ont engagé un partenariat fécond avec leur diaspora après avoir reconnu leur rôle indispensable dans le processus de développement économique et social. Ce partenariat vise à orienter leur épargne en direction du secteur productif, à démultiplier leurs capacités associatives et à mobiliser leur expertise.

On peut citer, à ce titre, le cas du Sénégal qui a très tôt compris cet enjeu. Ainsi, dans le cadre de la politique de participation des sénégalais de l'extérieur à l'effort national de développement, le Gouvernement de la République du Sénégal a organisé en 2001, à l'initiative de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République, le "Symposium sur le partenariat entre l'Etat et les Sénégalais de l'Extérieur", rencontre qui a permis de mobiliser tous les acteurs pour mener une réflexion sur l'implication de la diaspora sénégalaise dans le développement économique et social de son pays, mais également pour en définir les conditions et les appuis nécessaires.

Cette implication s'est prolongée sur le plan politique par la prise en compte au plan institutionnel des préoccupations de la diaspora, en prévoyant un mécanisme de participation à la vie politique de leur pays. La diaspora est ainsi représentée à l'Assemblée Nationale et au Sénat ainsi que dans la gestion des collectivités locales.

Dans le cadre de l'action gouvernementale, cette volonté politique s'est traduite par la mise en place d'un Département ministériel chargé spécifiquement des sénégalais de l'extérieur.

Des dispositifs d'accompagnement ont également été mis en place permettant à la diaspora de mieux jouer son rôle d'acteur de développement. Un fonds de soutien aux investissements économiques a été instauré et des contreparties financières mobilisées pour abonder des programmes bilatéraux de coopération appuyant les initiatives des migrants.

D'autres pays sont aussi engagés dans la même démarche, notamment le Mali qui a créé le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur.

En Afrique du Nord, il existe également un système bancaire spécialisé pour le transfert et la gestion des fonds des migrants.

Dans les pays d'accueil :

L'implication des migrants pour le développement de leur pays d'origine reste fortement liée aux politiques d'intégration en vigueur. Celles-ci, en reconnaissant le rôle du migrant comme acteur de développement au Sud, lui confère une véritable place dans leur société. Ainsi, pour lui faciliter sa contribution au développement de son pays d'origine, la diaspora dispose dans certains pays de leviers pour mobiliser les différents dispositifs de politiques publiques en vigueur.

A titre d'exemple, la mobilisation de leur collectivité de résidence à travers la coopération décentralisée, le rapprochement avec des ONG de solidarité internationale ou la mise en application de textes législatifs en faveur des pays du Sud (notamment loi Oudin/Santini en France pour le développement de l'accès à l'eau potable dans les pays du Sud) sont autant de leviers sur lesquels les migrants peuvent s'appuyer pour démultiplier leurs initiatives.

Certains pays ont également adopté des politiques publiques spécifiques de soutien aux initiatives des migrants, allant jusqu'à les intégrer dans leurs axes de coopération bilatérale. On peut citer dans ce sens l'exemple de la France qui, dans le cadre de sa politique de Codéveloppement, a signé des accords avec plusieurs pays d'Afrique permettant ainsi de soutenir et d'accompagner les initiatives entreprises par les migrants dans leur pays d'origine. Ce concept de Codéveloppement s'étend d'ailleurs aujourd'hui à celui de Développement Solidaire, s'inscrivant dans une démarche macro soucieuse du développement global des zones d'origine de migrations.

Ces accords se concrétisent aux travers de dispositifs de proximité pour faciliter et encadrer leurs interventions. Il s'agit notamment de :

- L'accompagnement de promoteurs privés d'investissements économiques

A travers ce mécanisme, recourant à des opérateurs privés, les promoteurs sont accompagnés à un triple niveau :

- Conseil à la conception et au montage des projets : bilan professionnel, étude de faisabilité, étude de marché, étude technique, étude architecturale, business plan ;
- Accompagnement dans la recherche de financement ;
- Renforcement des capacités adapté au secteur d'intervention envisagé, à la gestion ou à la comptabilité en fonction des besoins exprimés et identifiés ;
- Actions de suivi pendant une durée d'au moins 12 mois pour accompagner le porteur de projet.

- La mobilisation de la diaspora scientifique et technique

L'élite de la diaspora est mobilisée pour appuyer les structures publiques ou privées au Sud. Cet accompagnement consiste à financer la mobilité des experts identifiés. En parallèle, face au décalage technologique, l'acquisition de l'équipement indispensable à la conduite de leur mission est financée.

- **L'appui au développement local dans les régions d'origine**

L'objectif est de soutenir la mise en œuvre de projets de développement à caractère collectif, initiés par les associations de ressortissants établis en France et partagés avec les populations des zones d'origines. Un appui technique et financier est apporté dans la réalisation des projets à travers une subvention allant jusqu'à 70% du montant des investissements. Ce dispositif garantit la qualité du montage des projets en les articulant au plans locaux de développement, mais surtout en les mettant en cohérence avec les politiques publiques nationales de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des OMD.

D'autres partenaires européens, notamment l'Espagne et l'Italie, intègrent également dans leurs mécanismes de coopération bilatérale un dispositif dynamique et innovant de soutien aux initiatives des migrants établis sur leur territoire.

La coopération multilatérale s'inscrit également dans ce sillage.

L'Union Européenne initie une démarche d'harmonisation de ses pays membres en matière d'implication de la diaspora africaine pour le développement de leur pays d'origine en facilitant la concertation et à travers des initiatives novatrices comme le Centre d'Information et de Gestion des Migrants à Bamako.

Le Système des Nations Unies à travers le programme TOKTEN du PNUD permet de mobiliser l'expertise de la diaspora au service du développement. Dans ce cadre, le système des Nations Unies invite fortement ses états membres à lui accorder une place de choix.

Dans le même temps, l'Union Africaine a engagé la réflexion dans le sens de considérer la diaspora « 6° région ». Cette reconnaissance sera suivie dans les prochaines années de mécanismes adaptés et de soutien à leurs initiatives.

L'ensemble de ces interventions permet ainsi d'apporter une véritable plus value dans l'efficacité des actions mises en œuvre dans les pays du Sud. Les premières études d'impacts font ressortir que ces actions permettent de :

- Densifier le tissu des PME grâce à l'investissement renforcé de la diaspora ;
- Garantir la pérennité des investissements ;
- Développer l'emploi et la création de richesses locales ;
- Importer au Sud des nouvelles technologies dans des secteurs innovants ;
- Renforcer les capacités techniques locales ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté et permettre de renforcer l'atteinte des OMD ;
- Développer la bonne gouvernance locale en matière de conduite de projet.

De manière plus large, ce dispositif a permis de restaurer la confiance entre le migrant et son pays d'origine en lui permettant de jouer pleinement la mission qu'il s'est attribué.

Au-delà d'une volonté politique affirmée des différentes parties prenantes dans la mise en place de ces mécanismes, il n'en demeure pas moins que l'implication des migrants dans le développement économique et social de leur pays d'origine fait face à des contraintes qui en atténuent l'efficacité.

II. Limites et Contraintes

L'analyse des liens entre la diaspora et leur pays d'origine dans une optique de leur contribution efficace et efficiente révèle toutefois certaines limites ou contraintes qui appellent des actions urgentes.

1- Une des premières limites se situe dans la structuration même de la diaspora.

Il existe une diaspora hautement qualifiée qui est souvent disséminée sur le territoire du pays d'accueil, rarement organisée et relativement peu impliquée dans le développement du pays d'origine. Elle représente néanmoins un potentiel très important d'expertise et de compétence.

D'autre part, il existe une diaspora moins qualifiée (migration de travail) mais beaucoup plus organisée, géographiquement rassemblée dans des localités, beaucoup plus nombreuse et très attachée au développement de son pays d'origine. A ce titre, on dénombre une multitude d'associations qui participent au financement d'infrastructures collectives dans leur pays d'origine. Malheureusement, on constate le manque de liens entre ces différentes catégories de migrants et l'absence de cohérence dans leurs activités. La conséquence immédiate pour les pouvoirs publics, aussi bien du pays d'accueil que du pays d'origine, est l'inexistence d'interlocuteur identifié qui rend l'organisation du dialogue difficile à établir.

Sur ce point, la France a tenté d'impulser une fédération des structures représentatives des migrants (Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations) avec pour objectif d'avoir un interlocuteur privilégié pour mettre en place une politique publique d'appui aux organisations de solidarité issues de la migration. Cette action mériterait d'ailleurs d'être évaluée pour juger de sa pertinence dans la perspective d'en étendre le modèle.

2- La diaspora se connaît également très peu entre elle. Les réseaux villageois fonctionnent, mais une véritable mise en relation autour de projets d'envergure reste difficile tant le cloisonnement est important entre les diasporas.

3- Les pays d'accueil méconnaissent également le potentiel contributif de la diaspora. Une forte priorisation est souvent donnée à l'épargne des migrants sans se préoccuper des autres potentialités disponibles, notamment leur expertise, leur capacité à se fédérer dans une stratégie de plaidoyer au service du développement.

4- Une des contraintes majeures dans le développement d'activités au Sud reste lié à la difficile mobilité de la diaspora qui hésite souvent à quitter le pays d'accueil pour développer des projets au Sud par crainte de ne pouvoir ensuite circuler facilement (perte de document de résidence suite à un séjour prolongé dans le pays d'origine, perte de mobilité pour les étudiants après leur retour d'études à l'étranger, ...).

5- Concernant l'investissement économique, la question de l'adaptation du système bancaire pour le transfert de fonds mais aussi pour l'accès au crédit reste centrale. A ce titre, tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, des progrès considérables restent à faire.

6- Un des risques également majeur lorsque les pouvoirs publics encouragent la démultiplication des initiatives de la diaspora est la récupération par certaines catégories d'entre elles, à des fins politiques. Cette situation dénature leur mission et brise la confiance au sein des acteurs.

7- L'attention particulière et la reconnaissance du rôle de la diaspora à travers des mécanismes spécifiques ne doivent pas non plus en faire une exception au regard de l'ensemble des autres acteurs du développement au Sud qui revendiquent également d'être accompagnés et encouragés.

8- La question du lien entre la jeunesse issue de la migration et le pays d'origine de leurs parents se pose également aujourd'hui. Elle est très souvent liée à la question de la recherche d'identité et de la volonté d'exercer une forme de solidarité à l'endroit des localités d'origine de leurs parents mais n'est pas encore véritablement prise en considération aujourd'hui par les pouvoirs publics tant du pays d'accueil que du pays d'origine.

9- Enfin, la plus forte revendication de la diaspora est de ne pas être considérée comme un simple financeur contribuant au développement de son pays au même titre que d'autres bailleurs de fonds, elle souhaite tenir sa place d'acteur du développement impliquée dans toutes les étapes du processus de mise en œuvre d'actions de développement.

Conclusion

De manière générale, il est établi d'une part que la diaspora est une composante incontournable dans le processus de développement économique et social des pays du Sud et d'autre part que sa présence dans les pays d'accueil, particulièrement les pays du Nord, ne peut laisser indifférent les pouvoirs publics.

Fort de ce constat, des efforts permanents basés sur un dialogue qui prennent en compte aussi bien l'expression de la solidarité de la diaspora, les politiques publiques des pays d'accueil, ainsi que les orientations de développement économiques et sociales des pays d'origines doivent être la règle. Pour ce faire il urge d'engager des stratégies de mise en réseau de la diaspora, d'en identifier le potentiel d'action et de mobilisation dans une démarche qui n'en exclut aucune de ces composantes. Par ailleurs, il importe que les acteurs des pays d'accueil et des pays d'origine puisse concevoir des outils adaptés à la vocation nouvelle de la diaspora en tant qu'acteur du développement. Cela passerait également par une harmonisation des politiques publiques portées à un niveau régional.